

RARAY *info*

Le petit journal
des Rarétiens



RARAY BIEN VIVRE ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ



N°59 JANVIER - DÉCEMBRE 2023



Le Château de Raray vu du ciel © Photo Hugues Bonte 26/02/2022

Ce château du 16^{ème} siècle et ses haies cynégétiques, témoigne de la passion que ses premiers propriétaires vouaient à la chasse .

Le méthaniseur de La Borde : BordEnergie, 21^{ème} siècle. © Photo DR

SOMMAIRE

Édito	3
Les brèves de Raray 2023	4-5
Bilan de mi-mandat 2020-2023	6-11
Le budget 2023, en quelques chiffres	12-13
Le Zéro Phyto à Raray. Pourquoi ?	14-17
Terres de la Bordes - BordEnergie - Inauguration	18-21
Le nouveau jouet, un tournage à Raray	22-23
Le compostage devient obligatoire	24-28
Le glanage	29-30
Pourquoi un nouveau compteur : Linky ?	31-32
Pour votre santé, sachez gérer les urgences	33
Journées Européennes du Patrimoine	34
Le carnet de Raray	34
CCSSO Infos diverses	34
Les activités de Raray	35
Raray pratique	36

ÉDITO

Chèr(e)s Amies et Amis,

Nous espérons sincèrement que vous avez passé un bel été, reposant et ressourçant, vous permettant d'aborder la rentrée de septembre avec joie et sérénité.

Dans cette nouvelle édition du Raray Info, nous vous proposons de faire le point sur les réalisations mises en place depuis trois ans qui illustrent notre souhait permanent de préserver notre précieuse qualité de vie à Raray.

Les projets concernent de nombreux domaines : sécurité et aménagements, travaux sur les bâtiments publics, entretien des voiries et des espaces verts, ...

Sont également présentés de manière ludique et synthétique quelques éléments intéressants concernant la ventilation des dépenses et des recettes du budget communal.

Toutes ces actions sont réalisées dans le cadre d'une gestion budgétaire rigoureuse, avec énergie et enthousiasme. Elles contribuent à préserver notre qualité de vie à Raray, à favoriser le vivre ensemble et à faire en sorte que chacun d'entre nous évolue dans un environnement sain et préservé.

Autant de priorités qui font la fierté de notre village dans un contexte général où l'individualisme, le chacun pour soi et la violence gagnent malheureusement beaucoup de terrain.

Cette édition revient également sur quelques actualités marquantes de ces derniers temps, qui montrent le dynamisme et les atouts de notre commune !

Nous vous attendons nombreux le 9 septembre à 18h00, dans la cour de la mairie pour notre pot de la rentrée et l'accueil des nouveaux habitants.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous !

Jean-Marc de La Bédoyère,

Maire et 5^{ème} Vice-président de la CCSSO, en charge du Tourisme et de la Promotion du Territoire,

LES BRÈVES DE RARAY



L'ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS DE RARAY (AFL)

La période estivale a démarré le 24 juin avec la fête du village. Autour d'un cocktail et d'un buffet campagnard organisé par l'AFL ! Près de 80 convives ! Merci à tous les bénévoles de l'AFL pour avoir rendu cette soirée exceptionnelle.



© Photos Jean-Marc de La Bédoyère

LES PROCHAINES FESTIVITÉS



✓ **Samedi 11 novembre Cérémonie de l'Armistice** aux monuments aux morts de Brasseuse, Ognon, Raray, Rully, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg et Yvillers, suivi du pot de l'amitié autour d'un buffet à la mairie de Raray.

✓ **Samedi 9 décembre à 18h30**

dans la salle d'exposition : Spectacle, buffet et remise des cadeaux aux enfants et aux anciens par Saint-Nicolas.

SAMEDI 18 MARS : OPÉRATION NETTOYAGE DE LA NATURE

À l'initiative de la Région des Hauts-de-France, Raray a participé au nettoyage de la nature le samedi 18 mars :

« **Hauts-de-France PROPRE** »

En présence de Jean-Marc de La Bédoyère notre maire, d'élus du conseil municipal et d'habitants.

Un constat : de gros efforts de propreté ont été faits par rapport aux années précédentes. Merci à tous et à l'année prochaine pour un nouvel épisode ! © Photo site Raray.fr



RESTAURATION DES CALVAIRES DE RARAY



Restaurer un calvaire
c'est remettre la croix
au centre du village,
remettre le Christ
au cœur de nos vies.

SOS Calvaire a contacté la commune, il y a un an, pour nous proposer la restauration de nos calvaires. A la suite des bâtisseurs des cathédrales, les bénévoles de SOS Calvaire œuvrent pour restaurer le petit patrimoine chrétien. Le calvaire à la sortie de Raray en direction de Verberie et Villeneuve-sur-Verberie a été restauré fin juin. Très bientôt celui du cimetière le sera également.



L'association **S.O.S CALVAIRES**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'intérêt général, a pour but de regrouper tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde des calvaires, oratoires et chapelles qui composent notre patrimoine, pour les restaurer et les entretenir. Le challenge est de restaurer plusieurs calvaires par mois. **S.O.S CALVAIRES** est une association apolitique, elle n'est liée à aucun mouvement catholique <https://soscalvaires.org/>

L'ART EN CHEMIN

10^{ème} édition

ARTS DES VILLES ET ARTS DES CHAMPS DANS DES LIEUX ENCHANTEURS DE L'OISE.

Les lieux 2023 : Auger-Saint-Vincent, Barbery, Chamant, Chevières, Creil, Crépy-en-Valois, Fresnoy-le-Luat, Plailly, Raray,

Ribécourt-Dreslincourt, Rully, Senlis, Trumilly, Verberie

Raray : Exposition de 4 peintures grands formats (BLANPAIN, CHAIX, LEDROIT, SANCHEZ), 12 Callimages et poèmes illustrés (DELAMBRE), avec sur les bancs des nouvelles pour lecture.



© Photos Claude Bonte

Merci aux habitants de Raray : Valérie, Gérard et Jacques de leur présence pour l'aide à l'installation avec Alain Bron pour cette édition 2023.

**expo rue Nicolas de Lancy,
face à l'église jusqu'au
2 octobre 2023**

<https://www.lartenchemin.com/programme-du-festival-2023.html>

L'ATELIER DES ARTS

L'Atelier des arts est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle est née de la rencontre d'artistes passionnés habitants des villages du sud de l'Oise.

Elle offre plusieurs activités pour développer la culture dans le monde rural :

- ✓ des ateliers (chant, lecture à voix haute, écriture, piano...)
- ✓ des spectacles de théâtre, des concerts, des conférences et débats dans un lieu atypique : La Grange.

3 SPECTACLES EN SEPTEMBRE 2023

Réservation indispensable

Tél : 06 74 49 38 80

<https://atelierdesarts.weebly.com/>



Lecture par L'Echo des mots
Portraits de femmes par Colette
Textes extraits du recueil :
"Les vrilles de la vigne"

Dimanche 3 septembre à 16h00

Durée : 1h00

Participation libre



Monologue peuplé des combats de magistrats ayant réellement existé.

Fabio Alessandrini nous transporte dans un pays livré au crime organisé. L'histoire récente de l'Italie devient un miroir autant que l'interrogation singulière d'un homme et sa recherche de justice.

Samedi 9 septembre à 20h00

Dimanche 10 septembre à 16h00

Durée : 1h15

Entrée : 15,00€



L'œuvre de Victor Hugo est foisonnante. Dans "La légende", on trouve des histoires comme des contes, des textes politiques (contre la peine de mort par exemple) ou sociaux (où Hugo prend la défense des pauvres gens), des souvenirs d'enfance... En un mot chacun peut y trouver son compte / comte / conte...

Samedi 16 septembre à 20h00

Dimanche 17 septembre à 16h00

Durée : 1h00

Entrée : 15,00€

LA GRANGE

2, rue Oger-le-Danois - 60800 TRUMILLY

Tel : 06 74 49 38 80 - <https://atelierdesarts.weebly.com/>

LES RÉALISATIONS

DES FINANCES SAINES

UNE POLITIQUE FINANCIÈRE MAÎTRISÉE

Dans un climat budgétaire exceptionnel et inédit (Covid, inflation, crise énergétique, guerre en Ukraine...), il s'agit de faire face à un défi exigeant : assurer un niveau de services de qualité tout en préservant les contribuables.

Face à cette conjoncture économique tendue, nos efforts pour ajuster au mieux le budget communal ont permis de poursuivre une politique d'investissements prioritairement ciblée sur la rénovation et l'amélioration du patrimoine communal existant, dans un objectif de transition écologique.

Par ailleurs, la maîtrise de nos finances nous a permis de ne pas recourir à l'emprunt depuis 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Maintient des subventions octroyées aux associations années après années.

- ✓ Association Fête de Loisirs,
- ✓ Epsoval (Épicerie solidaire),
- ✓ FC Ruraville (Foot Rully),
- ✓ L'Art en Chemin,
- ✓ L'Atelier des Arts,
- ✓ Pétanque de Verberie,
- ✓ Tennis Club de Rully.

MAI 2020 - MAI 2023

SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT

Illumination du porche de la mairie en LED bleu, blanc et rouge (2021).

1 K€



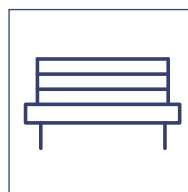
Défibrillateur Automatique Externe (DAE) installé sur le porche de la mairie (2021).

3,1 K€



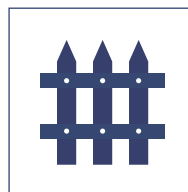
Aménagement de bancs dit "style anglais" en chêne sur l'ensemble du village de Raray et au hameau de La Borde (2021).

7,2 K€



L'aire de jeux est en toute sécurité pour les enfants : l'installation d'un double portail rue du son et d'un portillon côté mairie (2021).

3,5 K€



Une bouche incendie " LE rouge " a été installée à l'angle des rues Nicolas de Lancy et Antoine de La Bédoyère (2021).

3,0 K€



COMMUNE 2,0 K€
SUBVENTIONS 1,0 K€

POUR INFO :

- Tous les montants sont indiqués en TTC,
- Les subventions sont calculées sur le HT,
- Les aides d'organismes sont aussi calculées sur le HT.

LES RÉALISATIONS



TRAVAUX BÂTIMENTS LOCATIFS ET PUBLICS - PATRIMOINE

26,7 K€

RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT 2 BIS, RUE DU SON

peinture, installation d'une cuisine, 5 fenêtres, 4 radiateurs, tableau électrique, isolation combles et rive de toit (2020).

8,9 K€

RÉNOVATION DU STUDIO 1, RUE DU MANOIR

Installation d'une cuisine aménagée (four et plaque de cuisson, vidange), peinture, aménagement partiel de la salle de douche, 3 radiateurs électriques et un ballon d'eau chaude (2020).

12,1 K€

ANCIENNE ÉCOLE

Pose d'une porte PMR à la salle d'exposition.

Refonte du sol en enrobé avec briques et changements des regards dans la cour de l'école.

Remise en état des regards de l'assainissement et de l'écoulement des gouttières (2020).

6,7 K€

MAIRIE

Peinture de l'entrée et du couloir - Plafond du couloir

Peinture des murs de l'escalier menant aux logements.

Remise en état de l'escalier, ponçage et vernis (2021).

25,2 K€

RÉNOVATION MAISON 3, RUE DU MANOIR

Portail, peinture, table de cuisson à induction, haie de charmes (2021).

Renouvellement du lave-vaisselle,

Annexes (buanderie - garage) : Toiture, 2 fenêtres et 1 porte (2022).

1,6 K€

1, RUE DU MANOIR

1 BIS, RUE DU MANOIR

Volets manuels extérieurs (2022).

14,3 K€

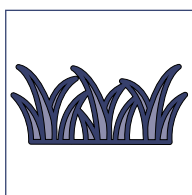
ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Réfection des cloches (2022).

COMMUNE 5,5 K€

SUBVENTIONS 8,8 K€

MAI 2020 - MAI 2023



VOIRIE ESPACES VERT

TRAVAUX PRIS
EN CHARGE
PAR
LE SIBH
L'AGENCE DE L'EAU
ET
LE DÉPARTEMENT

CHANGEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE PRIS EN CHARGE
PAR LE SIBH : Rues du Manoir, Nicolas de Lancy, du Son, Antoine
de la Bédoyère, le Hameau de La Borde (mars-août 2021).

814,5 K€
(SIBH 425,2 K€ - SUBVENTIONS DIVERSES 389,3 K€)

42 K€

Suite aux travaux de canalisation, voiries refaites par la commune :
Rues du Son et Antoine de la Bédoyère (2021).

COMMUNE 29,8 K€
SUBVENTIONS 12,2 K€

111,9 K€

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Prestation complète d'entretien adaptée aux différentes saisons
pour le village et le hameau de la Borde (tonte, taille d'arbres
et de haies, binage, engazonnement, plantations...).

7,1 K€

UN VILLAGE PLUS ÉCOLOGIQUE AVEC VÉGÉTALISATION

Cimetière (inter-tombes et petits espaces) : plantations couvre-sol
(sedum, pourpiers rouge, fétuque, turquette, etc...).

Monument au mort : végétation valorisante (2022).

(lire page 14 " Le Zéro Phyto ")

COMMUNE 2,2 K€ - AIDE PNR 4,9 K€

COMMUNICATION



LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK (2021)

Administrateur : Jean-Raynald Troitin

0 K€

Impression de 3 numéros du RARAY INFO
(2021 et 2022).

1 K€

LIVRET D'ACCUEIL POUR LES HABITANTS (2022)

Directrice de la publication :
Martine Belguerras, 1^{ère} adjointe

1,1 K€

LES PROJETS



VOIRIES

31,11 K€

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

34 POINTS LUMINEUX REMPLACÉS PAR DES LEDS

Un de nos grands défis en cours concerne l'éclairage public. Raray prévoit le remplacement complet des lampes énergivores au profit de LEDS. La consommation électrique va diminuer.

COMMUNE 9,06 K€
SUBVENTIONS 20,75 K€
AIDE SICAE 1,3 K€

8,45 K€

DÉGRADATIONS DE LA VOIRIE

Dans les rues de Monchy et Solette rebouchage des nids de poule. Route de la Borde fissures dans la couche de roulement en enrobés bitumineux, altérant les conditions de circulation. Une solution curative a permis de traiter les fissures par un pontage au mastic bitumineux à chaud.

Remise en état des bordures dans les rues des Jardins Potagers et du Manoir suite à des dégradations.

BUDGET
ESTIMÉ AUX
ENVIRONS
DE
158,4 K€

HAMEAU DE LA BORDE

Création d'une chicane sur la D 554 en direction de Néry à la sortie de La Borde en accord avec le Conseil départemental de l'Oise et les propriétaires des terres. Les voitures et les camions franchissent cet axe quotidiennement à une vitesse trop élevée.

Etude et budget en cours, puis dossier de subventions.

COMMUNE NON DÉFINIE K€ - SUBVENTIONS NON DÉFINIE K€

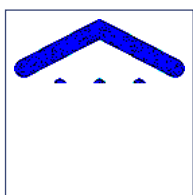


PROJET VOIRIE À L'ÉTUDE

Réorganisation des écoulements des eaux pluviales du village

Depuis les travaux effectués pour les canalisations d'eau potable et malgré la réfection de la chaussée au cours de l'été 2021, les problèmes d'écoulement des eaux pluviales demeurent. Remise à plat des points haut et bas, mise en place de bordures, puisards et pavés pour faciliter l'écoulement.

JUIN 2023 - MARS 2026



TRAVAUX BÂTIMENTS LOCATIFS ET PUBLICS - PATRIMOINE

ENVIRON
20,8 K€

ACCÈS DE LA MAISON 3, RUE DU MANOIR :

Perron (2023).

RÉNOVATION ÉNERGIQUE DE LA MAISON 3, RUE DU MANOIR :

Pompe à chaleur pour le chauffage et ballon d'eau chaude électrique (2023).

ENVIRON
11,7 K€

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'APPARTEMENT

1 bis, rue du Manoir :

4 fenêtres,

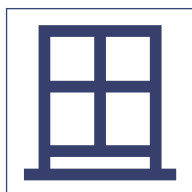
Isolation toit et mur d'un dégagement (2023).

ENVIRON
9,3 K€

ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Pavés extérieurs (2023).

Charpente restauration du faitage du clocher et scellement du coq (2023).



D'AUTRES PROJETS À L'ÉTUDE BÂTIMENTS LOCATIFS ET PATRIMOINE

Rénovation énergétique :

Salle d'exposition : 6 fenêtres et isolation du toit,

Maison 3, rue Manoir : 8 fenêtres et 1 porte.

Installations de cuisines aménagées dans les logements :

Studio : 2, rue du Son,

Appartement : 1 bis, rue du Manoir,

Maison : 3, rue Manoir.

LE BUDGET 2023

QUAND LA MAIRIE
REÇOIT **100,00€**
D'OÙ VIENNENT-ILS ?



LOYERS 7,70 €

REDEVANCES 9,40 €

**IMPÔTS
LOCAUX** 11,20 €

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires,
- Taxes foncières (bâties et non bâties).

DOTATIONS ET SUBVENTIONS 34,80 €

PRODUITS DES SERVICES 36,90 €

- Excédents reportés,
- Cautions loyers,
- Produits financiers...



Lors de la séance du Conseil municipal
du samedi 1^{er} avril 2023
le budget communal a été voté
à l'unanimité par les élus de Raray.

EN QUELQUES CHIFFRES

QUAND LA MAIRIE
DÉPENSE **100,00€**
À QUOI SERVENT-ILS ?



**SÉCURITÉ
INCENDIE** 1,00 €



**AFFAIRES
SCOLAIRES** 1,10 €

Le budget est faible compte tenu du petit nombre d'enfants scolarisés en maternelle et primaire, même si l'allocation par enfant est significative.



**SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS** 1,70 €



**ENTRETIEN ET TRAVAUX DES BÂTIMENTS
PUBLICS ET LOCATIFS DE LA COMMUNE** 18,00 €



ADMINISTRATION 29,10 €

- Salaires, indemnités élus, charges sociales,
- Frais de fonctionnement et de déplacement,
- Remboursements emprunts, impôts,
- Maintenance informatique, assurances...

VOIRIE - ESPACES VERTS 49,10 €



- Transformation (Zéro phyto),
- Entretien des espaces verts,
- Éclairage public remplacé en LED,
- Investissement voirie.



LE ZÉRO-PHYTO À RARAY

EXTENSION DE LA LOI LABBÉ DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2022

Dans le prolongement de la loi Labbé votée en 2014, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires (à l'exception des produits de biocontrôle, à faible risque ou UAB) s'étend ainsi depuis le 1^{er} juillet 2022 à davantage de zones non agricoles constituant des zones d'habitation et autres lieux de vie, tels que :

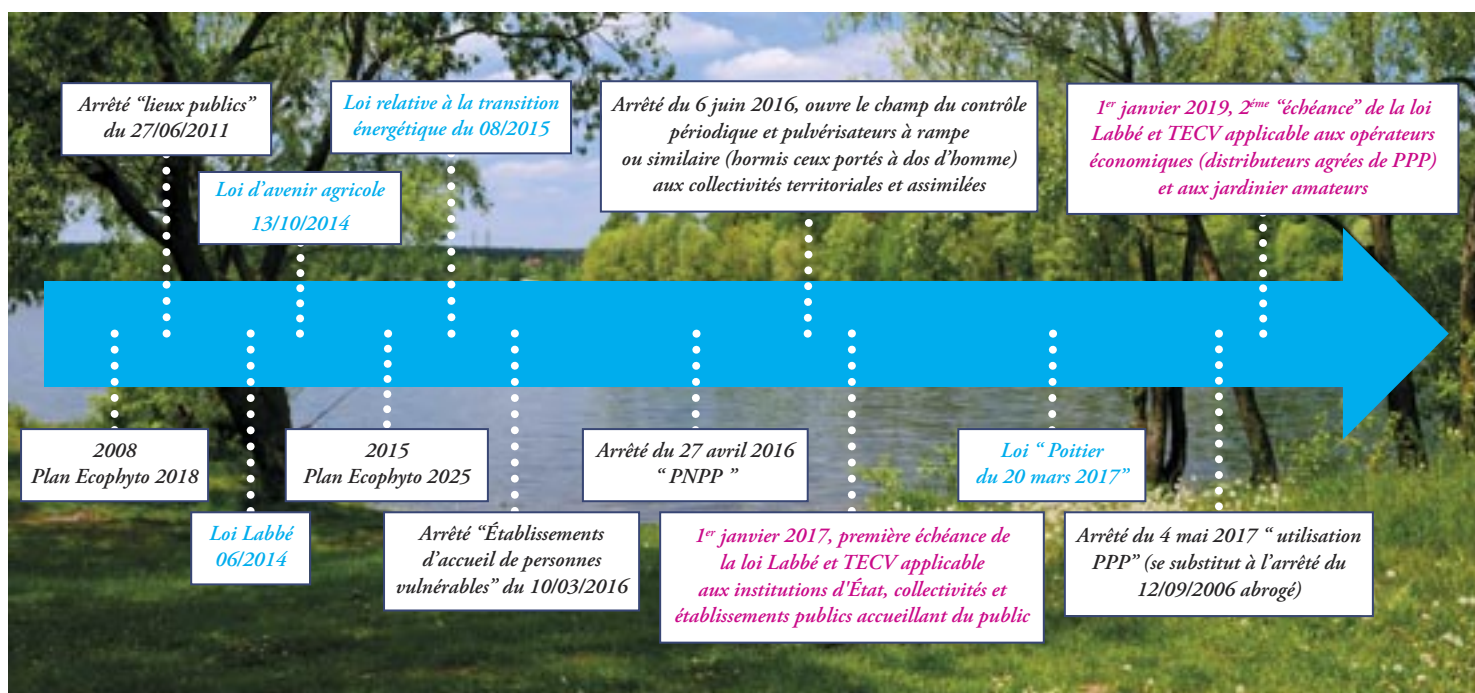
- ✓ les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément ;
- ✓ les cimetières et columbariums ;
- ✓ les jardins familiaux tels que mentionnés aux articles L.561-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- ✓ les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail, à l'exclusion des zones où le traitement est nécessaire pour des questions de sécurité ;
- ✓ les zones à usage collectif des établissements d'enseignement ;
- ✓ les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé respectivement mentionnés aux articles L.6111-1, L.6323-3 et L.6323-1 du code de la santé publique, y compris leurs espaces verts, leurs forêts, leurs voiries, ou leurs promenades accessibles ou ouverts au public ;
- ✓ les types d'équipements sportifs autres que cités ci-dessous (et dont l'accès n'est ni réglementé, ni maîtrisé, ni réservé aux utilisateurs)...

QU'EST CE QUE LE ZÉRO-PHYTO ?

Le terme zéro-phyto est couramment employé pour décrire l'entretien des espaces extérieurs (espaces publics, jardins, bords de route...) par les collectivités, gestionnaires publics et privés et les particuliers sans utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

Il s'agit principalement de faire évoluer les pratiques de gestion et d'entretien en se passant de substances actives d'origine chimique ou de synthèse utilisées depuis les années 50 pour la protection des végétaux contre des organismes nuisibles aux végétaux souhaités (ravageurs, maladies ...) ou pour détruire les végétaux indésirables.

UNE RÉGLEMENTATION EN ÉVOLUTION



Évolution de la réglementation française en faveur de la limitation des usages de produits phytosanitaires jusqu'en 2019.

Source : DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Hauts-de-France 2019

(TECV : Transition Énergétique pour la Croissance Verte - PPP : Partenariat Public-Privé - PNPP : Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)

POURQUOI ?

Depuis le premier plan Ecophyto (2008), en passant par la Loi Labbé (2014), la réglementation française a considérablement réduit les possibilités d'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces non agricoles.

Aujourd'hui, les jardiniers amateurs, les collectivités (sauf pour les espaces à contraintes) et les établissements publics sont dans l'obligation de gérer et d'entretenir leur espace suivant des méthodes alternatives et l'utilisation de produits phytosanitaires autorisés par la réglementation.

OBJECTIF DES ACTIONS EN FAVEUR DU ZÉRO-PHYTO

Au vu des nombreux impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé, le zéro-phyto englobe de nombreux objectifs :

- ✓ Réduire la présence de pesticide dans l'eau et les milieux aquatiques et plus généralement la pollution diffuse de l'environnement entraînée par ces substances actives ;
- ✓ Atténuer l'impact supposé ou avéré de ces molécules sur la biodiversité ;
- ✓ Limiter les risques supposés ou avérés des pesticides sur la santé humaine ;
- ✓ Poursuivre la baisse d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces non agricoles ;
- ✓ Réduire l'exposition aux pesticides des services municipaux et des employés d'entreprises du paysage.



Un paillis protège les arbres, plantes, fleurs, et évite la tâche de jardinage la moins agréable : le désherbage !



Pied d'arbre végétalisé et fleuri afin de limiter les besoins d'intervention et d'attirer une faune auxiliaire

SOLUTIONS

Réapprendre à entretenir sans produit phytosanitaire

Ne plus avoir recours à la solution chimique pour entretenir et gérer ces espaces extérieurs nécessite de mettre à plat son mode de gestion. L'objectif de cette analyse est d'identifier les besoins (matériels et main d'œuvre) suivant des objectifs d'entretien précis pour toutes les surfaces en gestion afin de limiter l'explosion des temps d'intervention et des coûts pouvant être entraînés par le passage aux solutions alternatives.

Les techniques préventives pour le zéro-phyto

Ne plus utiliser de pesticides ou d'herbicides de synthèse oblige les gestionnaires à aménager les espaces extérieurs de manières différentes afin de limiter la pousse des plantes non désirées et le développement des organismes nuisibles.

Les solutions appliquant ce principe sont définies comme des techniques préventives.

Elles doivent être privilégiées par rapport aux interventions mécaniques ou thermiques car elles ne sont pas consommatrices d'eau, de carburant ni de gaz et sont donc moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement.

Les déclinaisons des techniques préventives sont extrêmement nombreuses en fonction des caractéristiques des sites d'application.

En voici, une liste (non exhaustive) :

- ✓ Le paillage par différents matériaux ;
- ✓ La végétalisation par des plantes couvre-sols ou la végétation spontanée ;

LE ZÉRO-PHYTO À RARAY



Désherbage à la brosse



Utilisation d'une binette électrique afin de désherber

- ✓ Le développement des organismes auxiliaires souhaités ;
- ✓ Les prairies fleuries et fauches tardives ;
- ✓ Le réaménagement des espaces plantés et des espaces en gestion ;
- ✓ La désimperméabilisation des sols ;
- ✓ L'écopaturage...

Les techniques curatives pour le zérophyto

Les techniques alternatives curatives ont pour objectif d'éliminer les végétaux indésirables dont la pousse n'a pu être empêchée par des techniques préventives. Elles n'utilisent pas de produits phytosanitaires de synthèse, mais sont généralement consommatrices de carburant, eau, de gaz ou de substances d'origines naturelles. C'est pourquoi elles ne doivent être utilisées que pour une certaine exigence d'entretien notamment identifiée dans le Plan de gestion différenciée.

Les solutions curatives s'appuient donc sur des outils et techniques visant à éliminer l'organisme non désiré.

Quelques exemples sont présentés ci-dessous :

- ✓ Désherbage mécanique (balayage, binette, fauchage, brossage) ;
- ✓ Désherbage thermique (eau chaude, mousse, gaz, vapeur) ;
- ✓ Utilisation de substances actives autorisées par la réglementation :
Les produits de biocontrôle, les produits à faible risque, les produits utilisables en agriculture biologique, les préparations naturelles peu préoccupantes (produit de base et biostimulant).

A savoir : La réglementation concernant les listes des substances actives autorisées évolue constamment.

Source : <https://www.seine-centrale-urbaine.org/actions/ressources/objectif-zero-phyto/>

LA TRANSITION À RARAY

Au conseil municipal du samedi 25 juin 2022

Décision acceptée à la majorité : enherbage (7 voix pour, 3 voix contre)

ZONES ENHERBÉES SUR ZONES GRAVILLONNÉES

Les zones gravillonnées semées

- ✓ Rue du Manoir en totalité
- ✓ Rue Nicolas de Lancy devant le 3
- ✓ Rue Antoine de La Bédoyère côté impair à partir du 11
- ✓ Aire de jeux (Rue du Son)
- ✓ Le cimetière

Sur ces zones, il y aura des pousses spontanées de plantes indésirables.

Énumérer chacune de ces adventices, reviendrait à citer un grand nombre de plantes.

ZONES BINÉES GRAVILLONNÉES

- ✓ Rue Antoine de La Bédoyère jusqu'au 11 côté impair
et la totalité du côté pair
- ✓ Rue Nicolas de Lancy côté impair de l'église jusqu'au 13
ce binage sera fait manuellement ou à l'aide de produits biocontrôlés.

POURQUOI ?



Légende

Zones enherbées

© Martine Belguerras

Au conseil municipal du 24 septembre 2022
 Décision acceptée à l'unanimité :
 Gestion écologique et paysagère de la commune !

GESTION ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

Végétaliser et donner de la couleur à nos villes et villages, c'est l'objectif que s'est donné le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (PNR) depuis plus de 10 ans, pour :

- ✓ Valoriser le paysage urbain, en particulier les cœurs et entrées de village,
- ✓ Réaliser des fleurissements pérennes et plus écologiques,
- ✓ Tolérer la présence de la flore locale (ou spontanée),
- ✓ Impliquer les habitants dans la transformation de leur village.

Allez vers un fleurissement durable !

CIMETIÈRE EN HERBES

Notre cimetière adopte une atmosphère plus douce et plus naturelle.

Cette métamorphose implique une évolution de notre regard.

Les habitants doivent accepter la présence de plantes spontanées (marguerites, mauves, sedum...) dans ce lieu de recueillement.

Les parties inter-tombes et petits espaces, difficiles d'accès pour une tondeuse, font l'objet de plantations type couvre-sol pour éviter l'apparition spontanée de pousses non souhaitées (sedum, pourpiers rouge, fétuque, turquette, etc...).

Une attention particulière est apportée au monument aux morts avec une végétation valorisante du lieu.

(Aide du PNR 80 % de la somme globale - voir page 9).

(Voir plaquette "A Raray, c'est parti, 0 PHYTO" sur le site raray.fr © Martine Belguerras)

C'EST QUOI UN FLEURISSEMENT DURABLE ?

C'est un fleurissement à base de plantes vivaces, qui est économe en eau et en entretien, et qui dure dans le temps, a contrario d'un fleurissement à base de plantes annuelles, produites en serres, qui nécessite des renouvellements réguliers ainsi que des arrosages répétés.

La clé du succès est de bien savoir choisir les plantes vivaces en fonction du milieu : sol, eau, exposition...

Gros avantage, le temps gagné sur l'entretien permet de se consacrer à d'autres espaces.

TERRES DE LA BORDE - BORDÉNERGIE



SAMEDI 10 JUIN 2023 LES 20 ANS DE TERRES DE LA BORDE INAUGURATION DE BORDÉNERGIE

En présence de (*de gauche à droite sur la photo*):

- ✓ Manoëlle Martin,
(5^e Vice-Présidente des Hauts de France)
- ✓ Bruno Lagache,
(Terres de la Borde)
- ✓ Éric Woerth,
(Député de 4^e circonscription de l'Oise)
- ✓ Jean-Marc de La Bédoyère,
(Maire de Raray)
- ✓ Emmanuel de La Bédoyère,
(Terres de la Borde)
- ✓ Olivier Pilat,
(Terres de la Borde)
- ✓ Marielle de Buyer,
(Terres de la Borde)
- ✓ Jérôme Bascher,
(Sénateur de l'Oise et conseiller départemental de l'Oise)

et des conseillers municipaux de Raray :

- ✓ Claude Bonte,
- ✓ Patrick Gheraert,
- ✓ Daniel Guillaume.

BordÉnergie, créée le 25 mars 2019, est spécialisée dans la production de gaz à partir de matières agricoles, végétales et organiques.

Mise en service des méthaniseurs en décembre 2020.

Ce samedi 10 juin, le soleil était au rendez pour l'inauguration du site de méthanisation **BordÉnergie**, et pour célébrer les 20 ans de l'entreprise **Terres de La Borde**.

Près de 120 personnes étaient présentes : habitants des communes alentours, élus, partenaires industriels et financiers, salariés de Terres de La Borde et Bordenergie et leurs familles, agriculteurs voisins.

Olivier Pilat et Emmanuel de La Bédoyère, à tour de rôle, ont pris la parole pour rappeler l'histoire de **Terres de La Borde**, parler de leur association positive et du chemin parcouru et remercier les élus, les différents partenaires, ainsi que leurs collaborateurs.

Après les prises de parole d'Eric Woerth, député, de Jérôme Bascher, sénateur, des représentants de GRDF et Planet (constructeur du méthaniseur), la visite du site a eu lieu, organisée en plusieurs groupes et animée par les collaborateurs de **Terres de La Borde**.

Cette belle inauguration s'est terminée avec un coupe de champagne et un cochon grillé.

Très belle matinée, instructive et conviviale : MERCI !

Texte d'Emmanuel de La Bédoyère

INAUGURATION 10 JUIN 2023

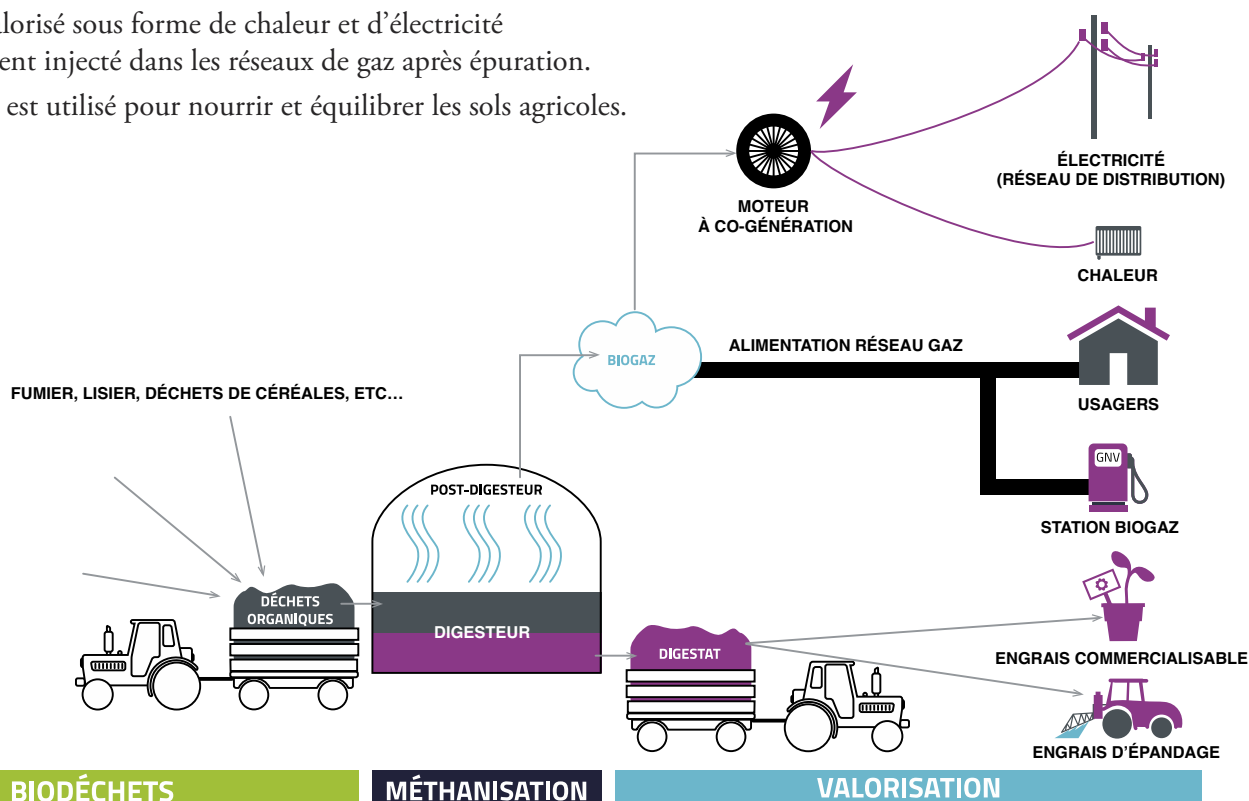
LA MÉTHANISATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La méthanisation est un processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets organiques (déchets agricoles tels que fumiers, lisiers et résidus de cultures, déchets industriels et ménagers, etc.).

LA MÉTHANISATION : UNE FILIÈRE D'AVENIR

Le biogaz est valorisé sous forme de chaleur et d'électricité ou est directement injecté dans les réseaux de gaz après épuration.

Le digestat, lui, est utilisé pour nourrir et équilibrer les sols agricoles.



LES INTÉRÊTS POUR LES TERRITOIRES

VALORISATION DES DÉCHETS

La méthanisation est la seule technique, avec le compostage, permettant de valoriser les biodéchets, c'est à dire les déchets constitués de matière organique.

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

La méthanisation permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en produit, ainsi elle permet à un territoire de réduire son empreinte carbone.

MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

L'agriculture entretient le dynamisme des zones rurales en maintenant de nombreux emplois directs et indirects tout en apportant des services essentiels tels que l'entretien des paysages et la production alimentaire locale.

CRÉATION D'EMPLOI

Le développement de la méthanisation est source d'emplois locaux non délocalisables.

DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'autonomie énergétique, c'est avoir une production d'énergie suffisante sur le territoire pour couvrir la consommation d'énergie de ce territoire.

Source : Guide pratique de la Méthanisation - Territoire d'énergie



TERRES DE LA BORDE - BORDENERGIE



ACTIVITÉ DE MÉTHANISATION À LA BORDE

(texte d'Emmanuel de La Bédoyère - Photos ©DR)

AMÉLIORATION DE NOTRE BILAN CARBONE

- ✓ Création d'une unité de méthanisation à la ferme : BordEnergie SAS (décembre 2020)
- ✓ Baisse d'utilisation des engrais de synthèse : utilisation du digestat de méthanisation
- ✓ Développement du photovoltaïque en autoconsommation pour alimenter le méthaniseur.

DES PROJETS AGRICOLES, LOCAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCO-RESPONSABLES

- ✓ Production de gaz renouvelable et local via des productions végétales issues de nos fermes.
Tous les intrants sont d'origines agricoles et végétales
- ✓ Valorisation totale de nos betteraves : sucre et alcool et retour des pulpes sur nos exploitations,
- ✓ Economies substantielles en engrais de synthèse grâce au digestat : plus de fertilité des sols avec engrais naturel, économie circulaire et amélioration de notre bilan carbone,
- ✓ Embauche et maintien de l'emploi local, habitant et travaillant dans la région : ancrage local - le projet de méthanisation a créé 1,5 emploi.
- ✓ Nouvelle activité économique pour les exploitations assurant une meilleure visibilité financière : moins de risque vis-à-vis des marchés agricoles très fluctuants.



MAIS AU FAIT, LA MÉTHANISATION, C'EST QUOI ?

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique en l'absence d'oxygène, donc en milieu anaérobie.

Cette dégradation génère :

- ✓ un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée, appelé digestat. Le digestat est retourné au sol qu'il enrichit limitant ainsi l'usage d'engrais chimiques produits à partir d'énergie fossile ;
- ✓ du biogaz : mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50 % à 70 % de méthane (CH₄), de 20 % à 50 % de gaz carbonique (CO₂) et de quelques gaz traces (NH₃, N₂, H₂S),
- ✓ Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous forme combustible pour la production d'électricité, de chaleur, de carburant ou d'injection dans le réseau de gaz naturel après épuration (A Raray, nous injectons du gaz directement dans le réseau GRDF).



INAUGURATION 10 JUIN 2023



QUI EST ALIMENTÉ AVEC LE GAZ PRODUIT À RARAY ?

Les habitants des communes de Pont Sainte Maxence, Saint-Vaast, Verberie sont alimentées avec le gaz produit par notre unité de méthanisation, soit l'équivalent de 2 000 foyers de 4 personnes alimentés en gaz renouvelable pendant une année.

AUTRES QUESTIONS RÉCURRENTES SUR LA MÉTHANISATION

La méthanisation génère-t-elle des odeurs ?

Le procédé de méthanisation ne crée pas d'odeurs parce qu'il se déroule en milieu hermétique (processus anaérobie). C'est le transport, le stockage, le déchargement et le chargement des effluents qui peuvent être sources d'odeurs. La matière organique en décomposition émettra d'autant plus d'odeurs si elle est stockée longtemps sans être confinée.

L'unité de méthanisation de Raray en elle-même ne sentira pas plus qu'une ferme. Il est prévu de bâcher les silos, ce qui permettra de garder la qualité des matières premières.

Existe-t-il des risques d'explosion ?

Le risque d'explosion ne se présente qu'avec l'association de 3 facteurs : atmosphère confinée, présence simultanée d'oxygène et de méthane dans l'air confiné (avec une proportion de méthane entre 5 et 15 %) et source d'ignition (de flamme ou d'étincelle).

Ces conditions ne sont que très rarement remplies simultanément. En effet, la méthanisation se déroule en milieu confiné mais en conditions anaérobies (sans O₂).

La réglementation est très contraignante pour les normes de construction de façon à ce que les digesteurs, les canalisations et les équipements de stockage soient bien étanches pour éviter les risques de fuite de gaz.

Quel impact pour le trafic routier ?

- ✓ Les pulpes de betteraves seront approvisionnées en camions : sur de très courtes périodes, 2 fois dans l'année ;
- ✓ Les autres intrants seront produits sur l'exploitation, c'est-à-dire dans un rayon de 3,5 kms autour de la Borde ;
- ✓ Pour le moment, le digestat est acheminé dans les parcelles par des camions. Il sera prochainement distribué directement à l'entrée des parcelles d'épandage grâce au réseau de tuyaux enterrés disponible sur l'exploitation.



CLAP : « ÇA TOURNE ! »



Texte : Ludovic Sauvage
Photos : Captures du film © L. Sauvage

Le nouveau Jouet est disponible :
en DVD ou Video à la demande,
une comédie à regarder en famille.

TOURNAGE PENDANT 2 JOURS À RARAY

Près de 80 ans après avoir reçu les équipes de tournage de Jean Cocteau pour son film « La Belle et la Bête » (1945) et ses deux acteurs fétiches Jean Marais et Josette Day, le château de Raray et ses extérieurs ont une nouvelle fois servi de décor pour la réalisation d'un film.

Il s'agit du remake du film « **Le Jouet** » réalisé en 1976 par Francis Weber qui avait comme acteur principal Pierre Richard.

Cette Nouvelle adaptation « **Le Nouveau Jouet** », sortie en salle le 19 octobre 2022 par le réalisateur James Huth avec dans le rôle principal Jamel Debbouze a été tournée à Raray les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021.

Le Château de Raray et ses extérieurs de même que le château de Rochefort en Yvelines ont servis de décor pour un grand nombre de scènes.



RARAY : 30 SEPTEMBRE - 1^{ER} OCTOBRE 2021

En regardant ce film, nous pouvons ainsi reconnaître la grille d'entrée, les salons du Château durant la scène du cocktail durant une exposition ou encore une des Cabanes Coucou Grands Chênes pour une scène avec Jamel Debbouze et le jeune acteur Simon Faliu.

Synopsis :

Sami Chérif (Jamel Debbouze) est un homme paresseux, qui vit en marge du système, dans une cité en banlieue parisienne, partagé entre ses amis d'enfance et sa femme Alice (Alice Belaïdi). Cette dernière attend leur premier enfant. C'est pour cela que Sami est contraint d'accepter un emploi d'agent de sécurité de nuit dans un grand magasin.

De son côté, Philippe Étienne (Daniel Auteuil) est un homme d'affaires, héritier de la dynastie Étienne, l'une des plus riches de France. Depuis le décès de sa femme, survenu un an plus tôt, cet homme assez froid se concentre sur son travail. Il demeure assez discret dans ses sentiments. Son fils unique, Alexandre, s'est lui aussi éloigné de son père. Solitaire, il s'est réfugié dans un monde imaginaire. C'est aussi un enfant gâté.

Pour son anniversaire, Philippe fait privatiser le rayon jouets du grand magasin. Alors qu'il peut choisir n'importe quoi, Alexandre n'en veut qu'un seul : Sami (alias « Gunther » pour Alexandre). Rien ne peut le faire démentir de son choix.



LE COMPOSTAGE DEVIENT OBLIGATOIRE

LE COMPOSTAGE OBLIGATOIRE LE 1^{ER} JANVIER 2024



Cycle de vie du compost

© DR

CE QUE DIT LA LOI

Le compostage obligatoire fait partie des dispositifs prévus par la loi antigaspillage de 2020.

Au regard de cette loi, tous les Français devront donc obligatoirement composter leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.

En France, les biodéchets représentent près de 30 % de nos ordures ménagères résiduelles.

Des déchets inutilement incinérés ou stockés en déchetterie (où ils dégagent une grande quantité de méthane) alors qu'ils pourraient être transformés en fertilisant ou en biogaz.

COMPOSTAGE OBLIGATOIRE EN 2024, POUR QUI ?

Le compostage obligatoire est un dispositif qui concerne tous les foyers français sans distinction, mais elle s'applique aussi aux milieux professionnels.

Cette mesure est déjà appliquée dans de nombreux secteurs (agroalimentaires, restauration, grande distribution, ...). La nouvelle loi prévoit toutefois à partir de 2024 un renforcement de la mesure, ainsi que son élargissement à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité.

OÙ ET COMMENT COMPOSTER SES BIODÉCHETS ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, vous devrez donc jeter vos biodéchets dans un composteur individuel ou collectif.

Si vous disposez d'un jardin, le mieux est ici d'y installer un composteur individuel gros volume. Après quelques mois, le compost formé pourra être utilisé directement dans votre jardin pour enrichir vos sols et ainsi alimenter toutes vos plantations.

Si vous vivez en appartement, vous pouvez vous équiper d'un composteur de cuisine.

Les lombricomposteurs et les bokashis (venus du Japon) sont indiqués dans ce cas.

Si vous ne souhaitez pas conserver de compost chez vous, utilisez une petite poubelle à compost (ou « bio-seau »), afin de récolter vos déchets de cuisine avant de les évacuer dans un composteur partagé et mis à votre disposition dans les espaces collectifs.



À noter : si les odeurs vous inquiètent, sachez qu'un composteur ne sent absolument pas mauvais pourvu qu'on respecte les quelques règles de base du compostage.

LE 1^{ER} JANVIER 2024

QUELS DÉCHETS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT COMPOSTÉS ?

Les déchets de cuisine sont les premiers concernés par le compostage obligatoire instauré en 2024.

Compostez prioritairement :

Les déchets humides, tels que les épluchures de légumes et de fruits, les filtres et le marc de café, les sachets de thé (ou de tisane) ;

Certains déchets secs, comme les boîtes d'œufs en carton.

Notez que, même si ces matières sont compostables, il est déconseillé d'introduire des matières d'origine animale (viande, poisson, produits laitiers...) dans votre compost. Celles-ci se décomposent difficilement, et engendrent des odeurs et des nuisances.



À noter : les déchets verts provenant de l'entretien du jardin (résidus de tontes, de feuilles mortes, de brindilles, déchets de tailles, d'élagage et d'abattage des arbres et des haies) ne sont pas concernés par cette mesure. Ceux-ci peuvent donc toujours être déposés dans votre déchetterie.

COMPOSTAGE OBLIGATOIRE, AMENDE ET SANCTION

Aucune sanction n'est spécifiquement prévue en cas de non-respect de la mesure de compostage obligatoire. Attention, le non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères fait l'objet d'une amende de 2^e classe. Elle s'applique lorsque les consignes de tri et/ou de collecte ne sont pas respectées (entre 35 et 75 €). Elle pourrait s'appliquer pour le compostage des biodéchets.

COMPOST : BIEN COMPOSTER SES DÉCHETS

Faire son compost soi-même est un geste qui permet de protéger l'environnement par le recyclage des déchets.

Le compost est aussi une excellente manière de fabriquer la matière organique.

Grâce à votre compost vous allez pouvoir nourrir et fertiliser toutes vos plantations sans que cela ne vous coûte un centime...

AVANTAGES DU COMPOST

Le compost est un excellent moyen d'utiliser les déchets végétaux que nous produisons pour le mettre au jardin comme amendement, fertilisant et engrais vert.

Le compost est un excellent amendement pour le sol.

Il favorise la croissance des plantes, rosiers, arbres et arbustes.

Sa composition permet d'**améliorer la qualité du sol** et d'apporter les éléments nutritifs dont les végétaux ont besoin pour se développer.

BIEN UTILISER LE COMPOST

Le compost s'utilise de préférence lorsque les plantes en ont le plus besoin, c'est à dire durant leur **période de croissance**.

Au **potager**, on peut aussi l'utiliser pour préparer le sol à la **fin de l'hiver** avant de recevoir les premiers semis et premières plantations.

Le compost doit avoir un **aspect homogène**, une couleur sombre et une **agréable odeur de tourbe ou de terre**.

Il est **friable** et de texture relativement fine.

Il s'utilise lorsque la plante en a le plus besoin, au moment de la **reprise de la végétation**.

Au printemps en général, mais aussi tout au long de l'année pour les plantes d'intérieur.



LE COMPOSTAGE DEVIENT OBLIGATOIRE

LE COMPOSTEUR

Il existe 2 manières de fabriquer son propre compost, en tas et en bac.

BAC À COMPOST :

Il existe un large choix de **composteurs, en bois ou en plastique**, adaptés à la transformation des végétaux en compost.

Le bac à compost a l'avantage d'avoir une emprise au sol limitée et convient parfaitement aux jardins.



© DR



© DR

COMPOST EN TAS :

Le tas présente plusieurs avantages, notamment celui de ne pas être limité dans l'espace.

Il est néanmoins exposé aux intempéries ainsi qu'aux oiseaux et autres animaux qui peuvent donc venir se nourrir de vos déchets.

DÉCHETS À METTRE AU COMPOST

Tous les **déchets végétaux** de votre maison ou de votre jardin peuvent être ajoutés à votre tas de compost ou à votre composteur.

Nous retrouvons dans les déchets organiques autorisés :

- ✓ Épluchures de fruits et légumes
Il est préférable de les laver avant afin qu'il n'y ait plus de trace de produits chimiques.
 - ✓ Marc de café ainsi que le filtre en papier
 - ✓ Coquilles d'œufs, concassées pour faciliter leur décomposition
 - ✓ Fleurs fanées
 - ✓ Pain et déchets à base de pâtes.
 - ✓ Déchets verts du jardin : feuilles, tonte, mauvaises herbes, fleurs, etc...
- Attention !** Veillez à ce que ces déchets n'aient pas reçu de traitement chimique auparavant.
- ✓ Certains déchets domestiques comme les mouchoirs en papier et les cendres.
 - ✓ Sachets de thé, d'infusion et tisane
 - ✓ On peut utiliser les cendres ou les utiliser comme fertilisant et anti-limace.

LE 1^{ER} JANVIER 2024

DÉCHETS QUI NE VONT PAS AU COMPOST

Oui, il faut éviter de jeter au compost certaines **mauvaises herbes**, surtout celles **porteuses de graines** car elle peuvent favoriser leur prolifération.

N'utilisez pas non plus les **déchets ayant subi un traitement chimique** comme les désherbants, pesticides, fongicides.

PRODUITS QUI NE VONT PAS AU COMPOST :

- ✓ Plantes malades,
- ✓ Viande, notamment les os,
- ✓ Poisson, notamment les arêtes,
- ✓ Huîtres, moules,
- ✓ Produits laitiers,
- ✓ Pelures d'agrumes (orange, citrons, pamplemousse, etc...).

FABRIQUER UN COMPOSTEUR SOI-MÊME

Il existe une méthode très économique et simple à réaliser.

Il suffit de former un carré avec 4 palettes que vous attacherez ensemble avec du fil de fer et que vous poserez directement sur le sol.

- ✓ Choisissez un endroit abrité du vent, pas trop ensoleillé et facilement accessible.
- ✓ Placez au fond une couche de paille, de feuilles ou de brindille d'environ 15 à 20 cm.
- ✓ Aérez régulièrement le tas afin d'éviter que les matières ne pourrissent entre elles et qu'elles aient le même niveau de décomposition.
- ✓ Si le tas devient trop sec, n'hésitez pas à arroser afin de maintenir le niveau d'humidité dont les matières ont besoin

L'aération que procure l'espace entre les lattes est excellente et permet ainsi à vos déchets de se décomposer de manière optimale.

Il est judicieux de disposer une trappe en bas de l'une des palettes pour récupérer le compost sous le tas que vous aurez ainsi formé.

Un dernier conseil, si vous voulez que votre composteur dure dans le temps, optez pour un bois de classe IV qui est le seul à résister aux intempéries.



Source : <https://www.jardiner-malin.fr/fiche/le-compostage-obligatoire-en-2024-ce-que-dit-la-loi.html>



RÉDUISEZ VOS DÉCHETS VERTS OU BIODÉGRADABLES GRÂCE AU COMPOSTAGE !

La CCSSO encourage ses administrés en habitat individuel, à l'achat de composteurs afin de réduire les déchets verts ou biodégradables.

4 types de composteurs, le prix de vente tient compte des 65% de participation de la CCSSO.

- ✓ 400 litres en plastique = 17,00€
- ✓ 600 litres en plastique = 24,00€
- ✓ 400 litres en bois = 23,00 €
- ✓ 600 litres en bois = 26,00 €

Envoyer un email à environnement@ccsso.fr en précisant votre choix de composteur avec vos coordonnées.

Un ambassadeur vous contactera pour fixer un rendez-vous pour livrer le composteur.

À la livraison, il réceptionnera votre règlement (par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public).

LE COMPOSTAGE DEVIENT OBLIGATOIRE

COMMENT ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE DÉCOMPOSITION DES VÉGÉTAUX ?

Avant d'avoir recours à un activateur de compost, plusieurs gestes ou ajouts d'éléments organiques peuvent être utiles :

- ✓ Mettre votre compost en **contact direct avec le sol** pour que les vers de terre remontent
- ✓ Arroser votre tas de compost pour l'humidifier s'il est trop sec
- ✓ Remuer votre compost deux fois par mois pour apporter de l'air afin d'éviter le pourrissement
- ✓ Réduisez les déchets les plus gros en petits morceaux
- ✓ Ajouter du compost bien mûr si vous en avez.

Vous pouvez aussi utiliser un activateur de compost du commerce qui se décline en granulés, flocons, pâtes ou sous forme liquide.

D'autres solutions, plus naturelles et plus économiques existent.



QUELS PRODUITS NATURELS UTILISER COMME ACTIVATEURS DE COMPOST ?

Pour faciliter ou augmenter le processus de décomposition, il est également judicieux d'ajouter des activateurs de compost directement issus de la nature. Certaines plantes herbacées sont en effet réputées pour leurs effets en tant qu'accélérateurs de fermentation. Ces plantes sont sources d'azote et d'oligo-éléments :

- ✓ Les jeunes pousses d'ortie (avant la floraison) à incorporer coupées grossièrement ou utilisées sous forme de purin
- ✓ Les feuilles de fougère aigle ou grande fougère, riches en azote et en potassium, hachées en petits morceaux
- ✓ Les feuilles de consoude, riches en azote, hachées en menus morceaux ou utilisés sous forme de purin
- ✓ Les feuilles de bardane, une plante bisannuelle facile à trouver dans la campagne, coupées grossièrement
- ✓ Les feuilles de sureau préparées en purin
- ✓ Les fleurs fraîches d'achillée millefeuille préparées en décoction (100 g pour 1 litre)
- ✓ Les fleurs de pissenlit préparées en purin
- ✓ Les fleurs de valériane simplement intégrées au compost
- ✓ Les algues à utiliser avec modération

DES ACTIVATEURS DE COMPOST D'ORIGINE ANIMALE

Le fumier est également considéré comme un très bon activateur de compost, et en particulier les fumiers de cheval et de lapin, ou les fientes de poules.

En revanche, ces fumiers doivent être incorporés avec mesure et en suivant quelques précautions.

Ainsi, le fumier de cheval devra vieillir au moins 6 mois dans le compost avant d'être incorporé au sol.



Quand intégrer un activateur de compost ?

L'activateur de compost n'est utilisé qu'à une période comprise entre mars et novembre. En hiver, les micro-organismes sont nettement moins actifs à cause du froid donc incorporer un activateur de compost serait inutile..

Source : <https://www.autourdupotager.com/activateurs-compost/>

LE GLANAGE

LES GLANEURS AU SECOURS DES ALIMENTS GASPILLÉS

En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont perdues et gaspillées chaque année d'un bout à l'autre de la chaîne, ce qui représente un tiers de la production. Face à cette situation, le glanage constitue une solution intermédiaire intéressante : il permet de sauver des aliments destinés à finir à la poubelle dans les champs, les potagers, les vergers ou encore dans les rebuts de la distribution. Mais qu'est-ce que le glanage ? Sous quelles formes peut-il se pratiquer ? Focus sur quatre initiatives citoyennes qui remettent au goût du jour cette pratique ancestrale.

LE GLANAGE, C'EST QUOI ?

La pratique du glanage est historique : à l'origine, elle désigne le ramassage des fruits, des légumes et des céréales restés ou tombés au sol dans un champ ou un verger après une récolte. Aujourd'hui, le glanage alimentaire existe aussi en ville où les glaneurs récupèrent des aliments comestibles abandonnés à la fin des marchés ou jetés dans les poubelles des supermarchés. Si, dans ce dossier, France Nature Environnement se focalise sur le glanage alimentaire, le terme de « glanage » désigne également la récupération d'objets dans la rue pour le réemploi ou la refabrication dans un cadre informel. Mobilier, textile, équipements ménagers... bien des choses peuvent aussi être glanées dans la rue !

AU MOYEN ÂGE, LE GLANAGE EST RÉSERVÉ AUX « PAUVRES », « MALHEUREUX », « ESTROPIÉS »...



Jean-François Millet (1814 - 1875)
Des glaneuses 1857
Huile sur toile H. 83,5 ; L. 110,0 cm.
© Musée d'Orsay

Représentée au 19^{ème} siècle dans les tableaux de Jean-François Millet ou encore de Jules Breton, la pratique du glanage alimentaire, elle, remonte probablement aux prémices de l'agriculture.

Il faudra cependant attendre la fin du Moyen-Âge pour que des règles écrites apparaissent sur cette coutume.

L'édit royal du 2 novembre 1554 du roi Henri II (toujours en vigueur !) indique que « le droit de glaner est autorisé aux pauvres, aux malheureux, aux gens défavorisés, aux personnes âgées, aux estropiés, aux petits enfants ». Une conception donc relativement restreinte et relevant surtout du domaine de la charité.

ET LE GLANAGE AUJOURD'HUI ? DES PROFILS ET DES MOTIVATIONS VARIÉS

Au 21^{ème} siècle, le glanage ne se cantonne plus seulement à ce domaine. Sa perception et ses pratiques ont largement évolué et il connaît un regain notable depuis quelques années. Un essor qui semble s'inscrire dans la continuité de la mobilisation nationale contre le gaspillage alimentaire et de nos politiques de solidarité.

Seul ou à plusieurs, de façon spontanée ou dans un cadre organisé, ponctuellement ou fréquemment, à la campagne ou en ville... les formes du glanage sont aussi multiples et variées que les motivations des glaneurs. Certaines personnes glanent pour répondre à des besoins alimentaires (les leurs ou ceux de bénéficiaires), d'autres pour mener des actions sociales,



Jules Breton, (1827 - 1906)
Le Rappel des glaneuses 1859
Huile sur toile H. 90,5 ; L. 176,0 cm.
© Musée d'Orsay

LE GLANAGE



pédagogiques et militantes. Pour des porteurs de projets, il peut aussi s'agir de développer des activités économiques à partir de la valorisation de ressources locales et ainsi rapprocher les consommateurs des producteurs via des systèmes de circuits courts et de proximité. Une diversité de formats et d'objectifs qui font toute la richesse des projets qui se développent un peu partout dans nos territoires.

SOUS QUELLES CONDITIONS

LE GLANAGE EST-IL LÉGAL ?

Contrairement au maraudage, grappillage et râtelage, considérés comme illicites, le glanage est toléré dans les champs et vergers si :

Les autorités municipales n'ont pas pris d'arrêté légal visant à réglementer sa pratique sur le territoire ;

- ✓ Il est effectué de jour, à la vue de tout le monde ;
- ✓ Il est pratiqué sur une parcelle cultivée non clôturée ;
- ✓ Il est réalisé après la récolte ;
- ✓ Il ne nécessite pas l'utilisation d'outils ;
- ✓ Il ne concerne que des « quantités limitées ».

En respectant ces 6 conditions, il est théoriquement possible d'aller glaner dans un champ ou un verger sans demander au préalable l'autorisation à son propriétaire. Mais il va sans dire qu'il est préférable d'échanger avec un agriculteur voire de lui proposer une charte ou une convention précisant le cadre des responsabilités et garantissant un régime de non concurrence.

Cette négociation avec le propriétaire permet, bien souvent, d'assouplir les conditions de réalisation du glanage (droit d'utiliser des outils, intervention avant récolte car les produits ne seront pas récoltés, etc.).

Quoi qu'il en soit, une personne ayant causé des dommages lors d'une action de glanage dans un champ ou un verger peut être poursuivie par le propriétaire devant les tribunaux.

<https://fne.asso.fr/dossiers/les-nouveaux-glaneurs-au-secours-des-aliments-gaspilles>

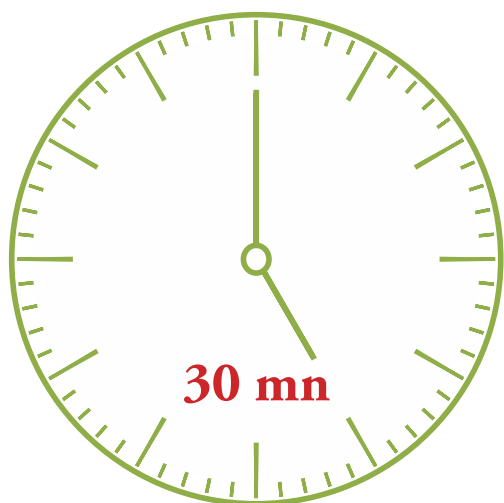
Maraudage : Il s'agit de collecter des fruits ou légumes qui sont encore rattachés au sol ou à leur arbre, ce qui veut dire s'approprier les récoltes d'autrui.

Glanage : On ramasse des fruits et légumes qui seraient autrement restés aux champs et potentiellement perdus, par exemple des pommes tombées sur le sol dans un verger ! Une bonne action, autrement dit !

POURQUOI UN NOUVEAU COMPTEUR : LINKY ?



**N'OUBLIEZ PAS
DE PRENDRE
VOTRE RDV POUR
LE REMPLACEMENT
DE VOTRE
COMPTEUR
D'ÉLECTRICITÉ.**



Dans le cadre de sa mission de service public, SICAE-OISE adapte les infrastructures pour répondre aux évolutions des besoins de la société en matière d'énergie, de technologies et de réglementations, et cela pour continuer d'alimenter à chaque instant les particuliers, les entreprises et les collectivités. Les compteurs communicants sont nécessaires pour l'avenir des réseaux électriques. Contrairement aux compteurs actuels, ils ouvrent les possibilités de produire et consommer différemment.

AGISSEZ POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Sur votre espace client, vous pouvez consulter la consommation d'électricité de votre foyer. Vous aurez accès à vos données de consommation par mois, par semaine, par jour et même par heure si vous le souhaitez et vous serez libre d'agir pour adapter votre consommation.

VOUS SEREZ DÉPANNER PLUS RAPIDEMENT EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE

Qu'il s'agisse des conséquences d'une tempête ou d'une autre panne électrique, Linky participe à détecter les incidents sur le réseau électrique au plus tôt et à distance. Les diagnostics sont facilités et les interventions plus rapides.

De plus, en cas de détection d'une surtension sur le réseau, le compteur Linky coupe l'alimentation afin d'éviter d'éventuels dommages aux appareils électriques du logement.

TOUT SAVOIR SUR L'INSTALLATION DU COMPTEUR

✓ 30 minutes d'intervention en moyenne :

Brève coupure de votre alimentation en électricité, certains appareils (rاديوréveil, four, box internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.

✓ Aucun travaux d'aménagement nécessaires :

L'emplacement et la taille du compteur sont similaires à celui de votre anciens compteurs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité. Dans le cadre de l'intervention, le technicien **vérifiera** également le **réglage** de votre disjoncteur s'il peut y accéder.

MA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ VA-T-ELLE

AUGMENTER AVEC LE NOUVEAU COMPTEUR ? **NON**

Le système de comptage est le même qu'avec l'ancien compteur.

Linky enregistre la même énergie que l'ancien compteur. De plus, il vous donne accès chaque jour à votre consommation réelle et non plus estimée.

Vous savez où vous en êtes et ne payez au final que ce que vous consommez !

LA POSE DE LINKY EST-ELLE OBLIGATOIRE ? **OUI**

Le remplacement des anciens compteurs par les compteurs Linky est prévu par la loi.

POURQUOI UN NOUVEAU COMPTEUR : LINKY ?



J'ACCÈDE À MES DONNÉES DE CONSOMMATION EN LIGNE

Installé à mon domicile à la place de l'ancien compteur, le nouveau compteur communicant enregistre, ma consommation réelle d'électricité et la transmet automatiquement à SICAE-OISE.

J'ai la possibilité de consulter ces données à tout moment via :

« Mon espace client » sur <https://sicae-oise.fr/>

JE VOIS PRÉCISÉMENT CE QUE JE CONSOMME CHAQUE JOUR

Plus de consommations estimées. À la différence des anciens modèles, Linky permet d'avoir une vision claire et précise de la consommation quotidienne de mon foyer grâce aux relevés journaliers de consommation, et avec mon accord, le compteur peut enregistrer ma consommation toutes les 30 minutes pour un suivi encore plus précis.

OPTIMISER SA CONSOMMATION ET FAIRE DES ÉCONOMIES

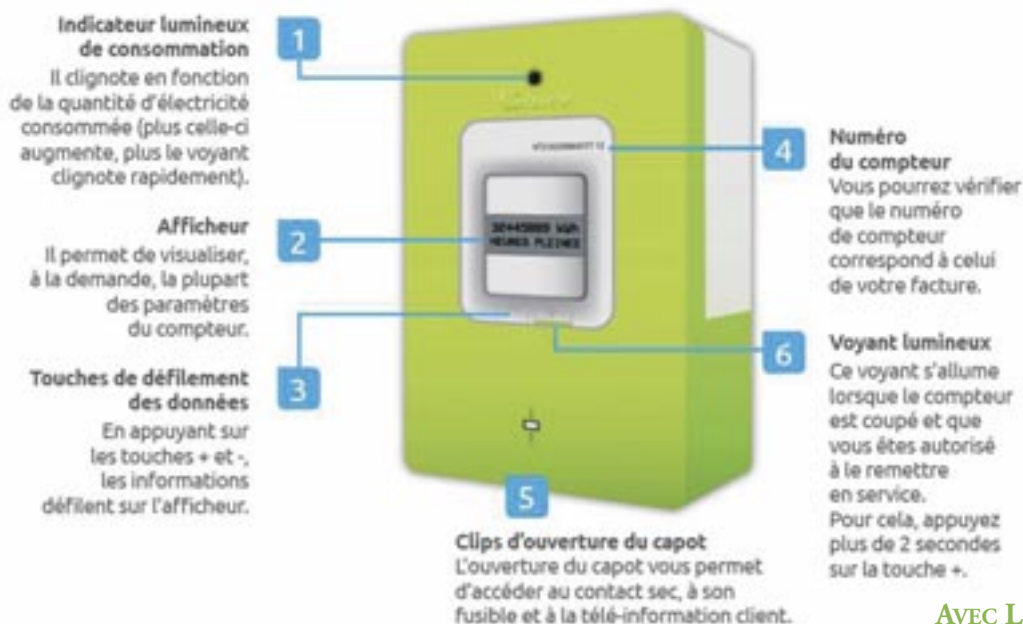
Je mesure plus facilement l'impact de mes habitudes grâce à la connaissance de ma consommation réelle au quotidien. Je peux ainsi les modifier et réaliser des économies.

Je peux également :

- ✓ demander une modification de la puissance du compteur pour qu'elle soit plus adaptée à mes besoins ;
- ✓ choisir une nouvelle offre tarifaire parmi celles qui me sont proposées par les fournisseurs d'énergie.

La consommation moyenne / jour / personne est de 3 kWh (3000 Wh)

Sources : SICAE, Enedis et l'ADEME



AVEC LINKY, LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À PORTÉE DE MAIN

POUR VOTRE SANTÉ, SACHEZ GÉRER LES URGENCES

Texte :
Docteur Olivier Vallier, *Médecin généraliste*,
Jacques Bonte, *Pharmacien*.

Avec la réduction du nombre de médecins en exercice, même si notre secteur fait exception avec l'installation en cette rentrée d'un nouveau médecin à Rully, il est de plus en plus souvent compliqué de consulter.

Comme notre santé est importante à nos yeux, dès que nous ressentons quelque chose d'anormal, ceci nous fait peur et nous pousse à consulter, et à le faire immédiatement car nous sommes sous la pression de l'angoisse, alors nous allons aux urgences de l'hôpital.

MAIS QU'EST-CE QUI RELÈVE DE L'URGENCE ?

En matière de santé, l'urgence concerne tout ce qui ne peut pas attendre au risque de mettre notre vie en danger, par exemple : une difficulté respiratoire, une douleur intense inhabituelle, un saignement abondant, une difficulté à parler... ; des signes qui apparaissent brusquement et qui peuvent traduire une crise sévère d'asthme, un infarctus du myocarde, une hémorragie, un accident vasculaire cérébral qui ne peuvent attendre sans risquer d'avoir des conséquences dramatiques.

Ces signes ne doivent pas être confondus avec une crise d'angoisse, ou des douleurs musculaires inconfortables mais sans répercussion majeure.

QUELLE RÉACTION AVOIR ?

Face à une situation qui vous semble urgente, il faut avant tout garder son calme et prendre son téléphone pour appeler le numéro d'urgence universel, le 112. Ce numéro est à préférer à tout autre car sur un téléphone mobile, il est indépendant de votre opérateur et passe par le meilleur relai à proximité ; mais aussi, il rassemble l'ensemble des secours avec une bascule vers le service le mieux adapté à chaque situation (Service Médical d'Urgence – SMUR – Pompiers, Gendarmerie, etc.)

POURQUOI ÉVITER D'ALLER SOI-MÊME AUX URGENCES DE L'HÔPITAL ?

La première et principale raison c'est que lorsque vous appelez le 112, l'équipe qui est envoyée à votre secours possède des informations et se prépare à la prise en charge avec les moyens adaptés, vous serez médicalisés dès votre domicile d'une part et d'autre part, la coordination avec l'équipe de l'hôpital se fera dans les meilleures conditions permettant de gagner des minutes qui peuvent être précieuses.

La seconde raison c'est que le médecin qui répondra à votre appel fera la différence entre l'urgence nécessitant immédiatement une intervention ; la situation qui nécessite une prise en charge, sans que la vie ne soit menacée, et il pourra vous orienter vers la maison médicale de garde de Compiègne ; ou enfin répondre à vos questions et angoisses, vous rassurer et vous inviter à consulter dans les jours qui suivent votre médecin généraliste.



En conclusion, notre santé est importante et nous devons la protéger alors adoptons le bon comportement quand nous ressentons quelque chose d'anormal, appelons le 112 et faisons confiance aux professionnels de santé qui vont nous prendre en charge.

JEP (JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE)

LES 40^E JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
auront lieu les 16 et 17 septembre 2023,
sur le thème :

« **Patrimoine Vivant** » et « **Patrimoine du sport** »

La thématique du « **Patrimoine Vivant** » permet de mettre en valeur les pratiques, les expressions, les connaissances et les savoir-faire transmis d'une génération à l'autre comme les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ou encore les connaissances liées à la nature et l'univers et le patrimoine culturel (chants, danses, rituels, fêtes).

La seconde thématique « **Patrimoine du sport** » est mise à l'honneur dans la perspective de l'Olympiade culturelle. Depuis le début du XX^e siècle, le patrimoine des sports s'est fortement développé.

Durant ce week-end, redécouvrez autour de vous : musées, châteaux, églises ou chapelles. Des visites libres, visites commentées, visites guidées, spectacles ou expositions sont organisés à cette occasion .

Les journées du Patrimoine sont aussi l'occasion de réaliser des activités ludiques en famille comme des ateliers enfants, des visites en famille ou des escapes games.

Parcourez le programme par ville de l'Oise et retrouvez la liste des visites, expos et animations près de chez vous.

<https://60.agendaculturel.fr/festival/journees-europeennes-du-patrimoine/>

LE CARNET DE RARAY



B I E N V E N U E AUX NOUVEAUX RARÉTIENS

Madame CANONNE

Monsieur HOLLEVILLE et Madame KARJALAINEN

Monsieur KOTLIAR et Madame DUSAUSOY

Monsieur LEGGIO et Madame GRZANIC

Madame LEGGIO

Monsieur VOITURIEZ et Madame COUSIN

Monsieur et Madame GUEDOT

ARRIVERONS PROCHAINEMENT

Monsieur et Madame GUY

Messieurs HA CAT CHIEN et BOQUET

MARIAGE

Monsieur et Madame JANNA

Monsieur et Madame LAGACHE

DÉCÈS

Mme Anne de LA FOURNIÈRE



INFOS DIVERSES

PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE

La Halte-Garderie Itinérante (HGI)

La HGI est un établissement d'accueil collectif se déplaçant en milieu rural pour les familles et leurs enfants âgés de 4 mois à 4 ans, avec une priorité pour les habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Elle accueille l'enfant 1, 2 ou 3 jours par semaine de façon occasionnelle et sur la base d'un planning pour l'année scolaire. Ce sont des temps de collectivité pour 11 ou 12 enfants dans une petite structure sur 4 lieux d'éveil agréés par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) :

Fontaine Chaâlis, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon et Barbery.

Les enfants sont encadrés par 3 professionnelles diplômées de la petite enfance.

Contactez Mme Mlynarczyk : halte.garderie@ccsso.fr

ENVIRONNEMENT

LE VERRE

Mise à disposition pour les administrés de sacs verts de pré-collecte pour le verre à retirer en mairie.

Ces sacs permettent de stocker les bouteilles et bocaux pour les jeter ensuite dans le conteneur à verre rue de Monchy.

RAPPEL : Ne déposez que les bouteilles vides sans couvercle, pots, bocaux, sans capsule et bouchon.

LES INTERDITS : ampoules, la vaisselle cassée (assiettes, verres, tasses...), vitres et miroirs.

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Vous souhaitez vous séparer d'encombrants ?

Plusieurs solutions : la déchetterie, la recyclerie, la collecte en porte à porte (Raray : 21/09 et 21/12)

<https://www.ccsso.fr/cadre-de-vie/animation-de-prevention/encombrants>

Service environnement : environnement@ccsso.fr

PENSEZ AUX AGENTS



ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS DE RARAY



SAMEDI
23 SEPTEMBRE
À 9H00



PASSAGE À RARAY DU FRANCE SERVICES ITINÉRANTS

- Jour : le 3^{ème} mardi du mois
- Horaire : 14h30 à 17h45
- Lieux : parking de la mairie



Venez vous restaurer dans un cadre privilégié !
Au Club House de Raray
Terrasse ouverte à tous
7j/7

En semaine de 8 h 00 à 18 h 30
Le week-end de 8 h 00 à 20 h 00

Infos et réservation : +33 (0)3 44 60 01 94
www.chateauderaray.fr

LES ACTIVITÉS À RARAY



Aiglon Découverte

Un vent nouveau souffle sur le patrimoine

Informations régulières sur les activités Aiglon sur
www.aiglon-decouverte.com
ou notre page facebook Aiglon
Contactez-nous !



CHÂTEAU DE RARAY EXCLUSIV

Le Golf du Château de Raray s'étend sur 165 hectares.

TROIS PARCOURS

- 18 trous « La Licorne ». Longueur : 6 145 mètres
- 9 trous « Le Faon ». Parcours Pitch & Putt
- 9 trous « Le Daguet » Longueur : 2 955 mètres.

ZONES D'ENTRAÎNEMENT

Practice : 60 postes sur gazon et 10 sur tapis.
Putting green, Pitching green



OUVERT TOUS LES JOURS

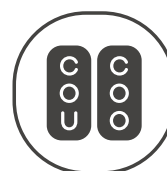
Basse saison du 1^{er} novembre au 28 février

- en semaine : de 8h30 à 17h
- le week-end : de 8h à 17h30 le week end

Haute saison du 1^{er} mars au 31 octobre

- en semaine : de 8h à 18h
- le week-end : de 7h30 à 19h

03 44 54 70 61 - contact@exclusivgolf-raray.fr



Grands Chênes

Vivre une expérience au cœur de la nature

Cabanes de 16 à 35 m² duo ou familiale

Info et réservation : +33(0)3 44 58 39 08

info@cabanesdesgrandschenes.com

www.cabanesdesgrandschenes.com



Commune de Raray.
Venez découvrir l'actualité de Raray

RARAY PRATIQUE

MAIRIE DE RARAY

Heures d'ouverture au public

Mardi : 14h 00 à 18h 00 et vendredi : 14h 00 à 17h 00

7, rue Nicolas de Lancy - 60810 RARAY

Tél : 03 44 54 70 56 - email : mairiederaray@wanadoo.fr

www.raray.fr

URGENCES 24H/24 COMPOSEZ LE 112

Ce numéro est prioritaire et vous serez redirigés vers le service approprié : SAMU : 15 ; Police : 17 ; Pompiers : 18

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

Les numéros d'appels d'urgence sont réservés aux vraies situations de détresse. N'en abusez pas.

SANTÉ

Médecin de garde nuits, dimanche et jours fériés : 15

Urgences médecins de l'Oise 24h/24 : 06 44 66 44 66

Pharmacie de garde : 32 37

Urgence dentaire dimanche et jours fériés : 03 44 23 25 31

Centre antipoison Compiègne : 0800 59 59 59

GHPHO (Groupe Hospitalier Public Sud de l'Oise)

Senlis : 03 44 21 70 00 ; Creil : 03 44 61 60 00

Centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon :

03 44 23 60 00

AGENCE POSTALE À RULLY

9, Grande Rue - 60810 RULLY - Tél. 03 44 58 74 60

Le lundi de 14h00 à 15h30

Le mardi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h30

Le jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h30

Le vendredi de 14h00 à 15h30

SOCIAL

Urgences sociales : 115

Allo enfance maltraitée : 119 et SOS femmes battues : 39 19

Viols femmes informations : 0 800 05 95 95

Numéro national d'urgence pour les enfants disparus : 116000

INSTITUTIONS

Brigades de gendarmerie :

✓ Verberie : 03 44 38 34 17

✓ Pont-Sainte-Maxence : 03 44 31 71 17

Sous-préfecture de Senlis : 03 44 06 12 60

Centre des finances publiques : 03 44 53 05 48

JOURS DE MARCHÉ

MARCHÉ DE VERBERIE (7,5 km)

Le mercredi, de 8h à 13h30, sur la place du marché (proche de la rue de la République).

MARCHÉ DE SENLIS (12 km)

Le marché se tient les **mardis et vendredis matins, de 8h à 12h** :

Places de la Halle et Henri IV,

Rues Odent, Saint Hilaire, l'Apport au Pain et Rougemaille

MARCHÉ PONT-SAINT-MAXENCE (14 km)

Le **mardi matin**, place du Maréchal de Lattre de Tassigny

Le **vendredi matin**, place d'Armes



COLLECTE DES POUBELLES

RAPPEL : POIGNÉE DES BACS CÔTÉ RUE

DÉCHETS VERTS le lundi à sortir la veille à partir de 19h

BAC ORDURES MÉNAGÈRES le mercredi à sortir pour 14h

BAC JAUNE « TRI SÉLECTIF » le jeudi à sortir pour 14h

ENCOMBRANTS 21 septembre et 21 décembre à sortir la veille

CONTENEUR À VERRE - CHEMIN D'HULEUX

les bouteilles, les pots

(confitures, cornichons, yaourts... sans les couvercles)



DÉCHETTERIES DE :

BARBERY-VERBERIE-CREPY-EN-VALOIS

Accessibles aux particuliers, horaires annuels :

Mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h

Fermeture lundi et jours fériés

N° Vert : 08 00 60 20 02 - <https://www.smdoise.fr/>

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (BRASSEUSE - RARAY - RULLY)

ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE

9, Grande rue - 60810 RULLY

Tél. : 03 44 54 72 22

Mail : parentseleves.rully@gmail.com

Trois classes et trois professeurs des écoles

✓ Maternelles (PS-MS et GS),

✓ CP, CE1 et CE2,

✓ CM1 et CM2.

Deux ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

COLLÈGE PUBLIC DE NOTRE SECTEUR

COLLÈGE ALBÉRIC MAGNARD

www.alberic-magnard-senlis.ac-amiens.fr



CABINET MÉDICAL À RULLY : 5, la cour du Clos des Maréchaux - 60810 RULLY

MÉDECINS GÉNÉRALISTE :

Docteur VALLIER Olivier - Tél. 03 44 54 04 20

Docteur DUSSAUSOY Hélène

Tél. 03 44 54 04 20 et www.doctolib.fr

INFIRMIÈRE :

DONGUY Mélanie - Tél. 06 48 73 06 47

ORTHOPHONISTE :

une nouvelle orthophoniste courant septembre 2023



RARAY Info - est une publication gratuite de la Mairie de RARAY - Directeur de la publication : Jean-Marc de La Bédoyère

Gestion des articles : Claude Bonte & Jean-Raynald Trotin - Photos de couverture : © Hugues Bonte et © DR

Toute reproduction, même partielle est interdite. Toutes les photos et illustrations sont soumises au droit à l'image.

Conception et réalisation : © Claude Bonte - © www.amphets.fr - Tirage : 120 exemplaires - Imprimé par JB Impressions - 60 PLAILLY